



TRABET

SITE DE SAINT-JEAN-LES-BUZY (55)



DEMANDE D'ENREGISTREMENT
au titre des installations classées
pour la protection de l'environnement

Usage futur

Janvier 2024



OTE
INGÉNIERIE

— Construction &
environnement

AGENCE DE METZ
1 Bis rue de Courcelles
F-57070 METZ
Tél : 03 87 21 08 79
www.groupe-ote.com

Au terme de l'exploitation de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Enregistrement, la société TRABET s'engage à mener les actions nécessaires, conformément aux articles R. 512-46-25 à R. 512-46-29 du Code de l'Environnement, pour que le site soit utilisable.

Conformément à la réglementation, l'exploitant informera le préfet de l'achèvement des travaux de remise en état.


La remise en état du site permettra un retour des terrains à son usage initial. L'objectif sera donc d'éliminer toute source potentielle de nuisance, puis privilégier une réutilisation du site dans le cadre d'une nouvelle activité.

L'avis de Monsieur le Maire de Saint-Jean-lès-Buzy et de la SANEF, propriétaire des terrains, sur la remise en état et la destination ultérieure des terrains en cas d'arrêt définitif des installations ont été demandés.

Ces courriers sont présentés ci-dessous.

Les avis seront transmis à l'Administration dès réception.

Illustration n° 1 : Demande de l'avis du propriétaire des terrains sur l'usage futur de ceux-ci

**TRABET**

SANEF
Service CHAUSSEES
Réseau NORD
BP50073
60304 SENLIS CEDEX

Haguenau, le 26 janvier 2024,

Objet : Société TRABET
Avis du propriétaire sur l'usage futur du site

Monsieur,

La société TRABET souhaite implanter une centrale d'enrobage à chaud, situé votre terrain à **Plate Forme Technique de SAINT-JEAN-LES-BUZY (55)** dans le cadre des différents travaux sur l'autoroute A4 et en particulier la réalisation du marché d'entretien de l'A4 pour le centre de Jarny à l'été 2024.

L'activité projetée par TRABET relève du régime de l'enregistrement de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et un dossier de demande d'enregistrement va être prochainement déposé auprès des services de la préfecture de la Meuse.

L'alinéa 7 de l'article L 512-6-1 du Code de l'Environnement précise que pour un nouveau site soumis à enregistrement, l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

Dans cette perspective et conformément aux dispositions réglementaires, TRABET propose de placer le site de l'installation, à l'issue des travaux dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts précisés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement par :

- une évacuation de tous les matériaux et substances et déchets présents dans l'établissement lors de l'arrêt de l'exploitation,
- une coupure des utilités,
- la fermeture des éventuels locaux et du site,
- afin qu'il permette un usage futur du site.


Nous portons également à votre connaissance que l'avis sollicité, joint au dossier lors de son dépôt à la préfecture, est indispensable à sa recevabilité puis à son instruction par les pouvoirs publics.

L'ensemble des informations relatives au projet présenté par la société TRABET, à son impact prévisionnel sur l'environnement ainsi qu'aux éventuels dangers présentés par ces installations sont détaillées dans le dossier de demande d'enregistrement qui pourra être déposé en Mairie de SAINT-JEAN-LES-BUZY.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre avis, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Thierry KLOTZ
Directeur Général TRABET



TRABET S.A.S - 35 rue des Aviateurs - 67500 HAGUENAU - Tél. : 03 88 63 34 00 - Fax : 03 88 93 00 02 - Mail : info@trabet.fr - www.trabet.fr
S.A.S au capital de 3.000.000€ / RCS Strasbourg TI 811 537 018 / SIRET 811 537 018 00020 / N°TVA FR 15 811 537 018 / Banque BNP - IBAN FR76 3000 4024 7100 0105 5938 066
Code BIC : BNPAFRPP / Lieu de juridiction seul compétent : Strasbourg / Voir Conditions Générales de Vente au verso

Illustration n° 2 : Demande de l'avis du Maire de Saint-Jean-lès-Buzy sur l'usage futur des terrains



TRABET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LES-BUZY
16, rue de la Mairie
55400 SAINT JEAN LES BUZY

mairie.stjeanlesbuzy@wanadoo.fr

Haguenau, le 26 janvier 2024,

Objet : Société TRABET
Demande d'enregistrement au titre des Installations Classées
pour la Protection de l'environnement

Monsieur le Maire,

La société TRABET souhaite implanter temporairement une centrale d'enrobage à chaud, situé un terrain appartenant à SANEF – dit Aire Technique sur le ban de la commune de SAINT-JEAN-LES-BUZY.

L'activité projetée par la société TRABET relève du régime de l'enregistrement de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et un dossier de demande d'enregistrement va être prochainement déposé auprès des services de la préfecture de la Meuse.

L'alinéa 7 de l'article L 512-6-1 du Code de l'Environnement précise que pour un nouveau site soumis à enregistrement, l'avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

Dans cette perspective et conformément aux dispositions réglementaires, la société TRABET propose de placer le site de l'installation, à l'issue des travaux sur l'autoroute dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts précisés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement par :

- une évacuation de tous les matériaux et substances et déchets présents dans l'établissement lors de l'arrêt de l'exploitation,
- une coupure des utilités,
- la fermeture des éventuels locaux et du site,
- afin qu'il permette un usage futur du site.

Par la présente, Monsieur le Maire, nous avons l'honneur de solliciter votre avis, sur la destination ultérieure de ces terrains, en particulier dans le cas d'une affectation à un autre usage que celui prévu actuellement dans les documents d'urbanisme, et ce dans la perspective de l'arrêt de la centrale d'enrobage de la société TRABET.

Nous portons également à votre connaissance que l'avis sollicité, joint au dossier lors de son dépôt à la préfecture, est indispensable à sa recevabilité puis à son instruction par les pouvoirs publics.

TRABET S.A.S - 35 rue des Aviateurs - 67500 HAGUENAU - Tél. : 03 88 63 34 00 - Fax : 03 88 93 00 02 - Mail : info@trabet.fr - www.trabet.fr
S.A.S au capital de 3.000.000€ / RCS Strasbourg TI 811 537 018 / SIRET 811 537 018 00020 / N°TVA FR 15 811 537 018 / Banque BNP - IBAN FR76 3000 4024 7100 0105 5938 066
Code BIC : BNPAFRPP / Lieu de juridiction seul compétent : Strasbourg / Voir Conditions Générales de Vente au verso

L'ensemble des informations relatives au projet présenté par la société TRABET, à son impact prévisionnel sur l'environnement ainsi qu'aux éventuels dangers présentés par ces installations sont détaillées dans le dossier de demande d'enregistrement qui sera déposé en Mairie de SAIN-JEAN-LES-BUZY lors de la consultation du public.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre avis, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués.

Thierry KLOTZ
Directeur Général TRABET

